



L'inspecteur(trice) en bâtiments, en environnement et aux travaux publics assure le service d'inspection municipale. **Cette ressource travaille pour les citoyens, doit être capable de gérer différents projets simultanément et être axé(e) sur la recherche de solutions.**

Cette ressource répond aux demandes de renseignements des résidents, fait l'analyse des demandes de permis, des plaintes ou autres et s'assure de la conformité avec les règlements municipaux et la législation en vigueur. Elle travaille en étroite collaboration avec la direction générale et la direction des services techniques dans la planification et la réalisation des projets.

Principales responsabilités

Volet émission de permis et urbanisme

- Recevoir et analyser les demandes de permis et certificat d'autorisation qui lui sont confiées, formuler les correctifs à apporter aux demandes, faire les recommandations quant à l'émission des permis et certificats et effectuer les saisies de données;
- Effectuer le suivi des requêtes, émettre des avis et constats d'infraction, assurer les suivis;
- Effectuer des patrouilles et inspection afin de veiller au respect de la réglementation et proposer les différentes modifications;
- Informer, participer et supporter les activités du comité consultatif en urbanisme et procéder à la rédaction des procès-verbaux;
- Accomplir toute autre tâche connexe à la demande de son supérieur.

Volet cours d'eau et environnement

- Voir à ce que les lois, règlements, politiques, directives, ententes en vigueur concernant les chemins et les cours d'eau soient respectés;
- Assurer la salubrité des espaces verts et des cours d'eau ainsi que de la gestion des requêtes citoyennes, des remises d'avertissement et d'amende aux propriétaires en défaut.

Scolarité et expérience requises

- Détenir un diplôme d'études collégiales en aménagement du territoire, en urbanisme, en architecture, en bâtiments, en génie civil ou un diplôme universitaire en urbanisme;
- Posséder une bonne connaissance des lois et règlements applicables à l'aménagement du territoire, des différents règlements municipaux, codes, politiques et lois en vigueur
- Posséder une voiture et un permis valide.

Résumé des conditions de travail

Salaire	Selon convention collective en vigueur
Horaire	35 h / semaine sur 4 jours et demi (termine à 12 h les vendredis)
Quelques avantages	✓ Trois semaines de vacances après 24 mois ✓ 13 jours fériés ✓ Neuf (9) jours pour maladie ou congé personnel ✓ Assurances collectives et REER
Entrée en poste	07 septembre 2026
Fin des candidatures	Vendredi 14 août à 12 h 94, rue Principale Saint-François-Xavier-de-Brompton (Québec) J0B 2V0 directiongenerale@sfxb.qc.ca